



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

6 juillet 2015

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 6 juillet 2015 à compter de 19 h en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Francis Côté, conseiller au poste # 5
Nicols Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

15-07-148

Ouverture de la séance

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'ouvrir la séance à 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-149

Approbation de l'ordre du jour (2)

1. Ouverture de la séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 mai 2015 (doc)
 - 3.2 Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 (doc)
4. Correspondance (copie ci-jointe)
 - 4.1 M.R.C. de Rouville
 - 4.1.1 Convention relative à l'octroi d'une aide financière de 40 000 \$ dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 et un chèque de 28 000 \$ représentant 70 % du montant accordé (doc)
 - 4.1.2 Entrée en vigueur, en date du 12 mai 2015, du *Règlement numéro 282-14 modifiant le Schéma d'aménagement révisé édicté par le Règlement 195-04* (doc)
 - 4.2 La Fête nationale du Québec
Aide financière de 2 900 \$ pour la fête nationale (doc)
 - 4.3 Madame Andrée Bouchard, présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières - Courriel concernant le transfert d'élèves dans une autre école pour 2015-2016 (doc)
 - 4.4 Les parents de l'école Jeanne-Mance : Remerciement pour notre appui car il n'y aura pas de transfert d'élèves (doc)
 - 4.5 FQM
 - Projet de résolution appuyant la FQM dans leur démarche de négociation du prochain Pacte fiscal (doc)



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

- 4.6 Ville de Saint-Césaire
 - Invitation à leur tournoi de golf qui aura lieu le vendredi 28 août 2015 au club de golf de Saint-Césaire dont les profits amassés seront remis à la fondation de l'école Paul-Germain Ostiguy de Saint-Césaire et à des organismes à but non lucratif de leur communauté (doc)
- 4.7 MAMOT
 - Compensation tenant lieu de taxes (école Jeanne-Mance) de 3091 \$ (doc)
- 5. Correspondance (copie et document disponibles sur demande)
 - 5.1 Monsieur Patrick Hallé
 - Courriel de félicitations pour l'installation de paniers fleuris suspendus
 - 5.2 École secondaire Mgr-Euclide-Théberge
 - Lettre de remerciement pour notre implication au Gala Méritas
 - 5.3 Ministère de la Sécurité publique
 - Rapport d'enquête publique du coroner M^e Cyrille Delâge au sujet de l'incendie mortel à la Résidence du Havre, à L'Isle-Verte, le 23 janvier 2014, a été rendu public
- 6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1.1 Approbation des comptes et salaires, pour approbation (doc)
 - 6.1.2 Inscription de M. Michel Picotte, maire, au congrès de la FQM qui aura lieu en septembre 2015 à Québec
 - 6.1.3 Mandater M. Michel Picotte, maire, pour siéger sur le Comité de la sécurité publique
 - 6.1.4 Proposition de location d'un nouveau photocopieur (doc)
- 6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.2.1 Rapport de M. Kevin Robinson, directeur du service de sécurité incendie, pour approbation (doc)
- 6.3 TRANSPORT
 - 6.3.1 Soumissions reçues pour des travaux d'infrastructures sur le rang de la Côte-Double et adjudication du contrat, s'il y a lieu (doc)
 - 6.3.2 Ordonner les travaux d'infrastructures sur le rang de la Côte-Double
 - 6.3.3 Soumission reçue de Pavage Eugène Guilmain pour divers travaux d'asphaltage à divers endroits sur les chemins de la municipalité (doc)
- 6.4 HYGIÈNE DU MILIEU
 - 6.4.1 Autorisation pour nettoyer une section du réseau d'égout par la compagnie Drain-Net et dont le coût des travaux est approximativement de 2 200 \$ (doc)
 - 6.4.2 Approbation de la programmation de travaux à effectuer dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et projet de résolution à adopter, afin de la transmettre au MAMOT \$ (doc)
- 6.5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - OMHOMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir
 - 6.5.1 Approbation de leur budget 2015 modifié (doc)
 - 6.5.2 Approbation de leurs états financiers 2014 et paiement de 775 \$ (doc)
- 6.6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 6.6.1 Recommandation du C.C.U. concernant la demande de dérogation mineure numéro 2015-01 – à l'égard du lot 1 714 199 concernant la marge latérale d'un bâtiment principal et sa distance avec toute ligne de propriété (doc.)



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

- 6.7 LOISIRS ET CULTURE
 - 6.76.1 Engagement et rémunération 2015 pour le personnel du Camp de jour
- 6.8 FRAIS DE FINANCEMENT
7. Affaires commencées
8. Période de questions
9. Documents d'information (copie ci-jointe)
10. Documents d'information (copie et document disponibles sur demande) :
Communiqué de presse :
 - 10.1 FQM – Bilan de session – Encore beaucoup de travail inachevé
 - 10.2 FQM – BAPE sur le projet Énergie Est de Trans Canada – la FQM salue la mise en place d'une de ses recommandations
 - 10.3 MRC de Rouville – Élection d'un nouveau préfet pour la MRC de Rouville
 - 10.4 MRC de Rouville – Favorise 9 projets dans le cadre de la 3^e édition du Pacte rural 2014-2019
 - 10.5 Tourisme au cœur de la Montérégie – La saison touristique est officiellement lancée!
11. Offres de services (copie et document disponibles sur demande) :
12. Affaires diverses
13. Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- en ajoutant le point 6.1.5 : Engagement de Mme Élise Guertin en remplacement temporaire de Mme Carole Dubuc au poste d'adjointe administrative;
- en supprimant le point 6.7.1;

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-150

Adoption des procès-verbaux (3.1 et 3.2)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que les procès-verbaux des séances ordinaires tenues les lundis 4 mai 2015 et 1^{er} juin 2015 soient et sont adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie desdits procès-verbaux a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

15-07-151 Participation au tournoi de golf de la Ville de Saint-Césaire (4.6)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'inscrire 2 personnes pour participer à la 26^e édition de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire qui aura lieu le vendredi 28 août 2015 au Club de golf de Saint-Césaire et que les profits seront versés à des organismes de leur communauté.

Il est également **résolu** d'affecter un montant 250 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-190-01-971 et d'engager cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-152 Approbation des comptes et salaires payés (6.1.1)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Paiements directs par ACCES D :	20 986,33 \$
Fournisseurs :	178 016,27 \$
Déboursée directs :	36 112,14 \$
Salaires – paies 21 à 25 :	48 963,52 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-05-153 Autorisation pour assister au congrès de la FQM (6.1.2)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser M. Michel Picotte, maire, à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre 2015 au Centre des congrès de Québec.

Il est également **résolu** d'affecter, pour son inscription, un montant de 800 \$ taxes applicables incluses à même les crédits disponibles au poste comptable numéro 02-110-01-336 du budget 2015 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Il est également **résolu** que les frais de déplacement soient payés par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-05-154 Remplacement de M. Michel Picotte au Comité de la sécurité civile de la MRC de Rouville en cas de non disponibilité (6.1.3)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de nommer M. Denis Paquin pour siéger au Comité de la sécurité civile de la MRC de Rouville en remplacement de M. Michel Picotte en cas de non disponibilité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

15-07-155 Location d'un photocopieur Ricoh Aficio MP C 5503 (6.1.4)

Considérant que Solutions d'affaires DELCOM nous fait une offre de location pour un photocopieur plus performant que l'actuel à un coût moindre;

Considérant que les coûts pour le contrat de service seront moindres et qu'ils représentent une économie annuelle de 2 200 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir loue de Solutions d'affaires DELCOM un photocopieur de marque Ricoh Aficio MP C 5503, pour une période de 5 ans, en remplacement du photocopieur Canon Image Runner Advance C7065, le tout conformément à la proposition de la compagnie.

Il est également **résolu** que les frais mensuels de location sont de trois cent quarante dollars (340 \$), excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-156 Engagement de madame Élise Guertin en remplacement temporaire de madame Carole Dubuc au poste d'adjointe administrative (6.1.5)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'engager madame Élise Guertin au poste d'adjointe administrative en l'absence de madame Carole Dubuc. Les conditions d'engagement sont mentionnées dans l'entente d'engagement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-157 Achat de matériel pour le service incendie (6.2.1)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'acheter le matériel suivant pour le service de sécurité incendie :

- Outil «Badaxx» pour un montant de 451,89 \$ au poste budgétaire 02-220-01-640;
- Achat et installation d'une radio mobile dans l'unité 150 (véhicule du directeur) pour un montant de 992,51 \$ au poste budgétaire 02-220-01-701.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-158 Engagement de 3 pompiers à temps partiel pour le service incendie (6.2.1)

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'engager messieurs Rémi D'Allaire, Mathieu Bélanger et Jean-Philippe Bélanger comme pompiers à temps partiel après la réussite d'une période d'essai de trois mois.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-159 Adjudication du contrat pour des travaux de pavage, de réfection de la route et drainage sur le rang de la Côte-Double (6.3.1)

Considérant que la Municipalité a reçu six (6) soumissions pour des travaux de pavage, de réfection de la route et drainage sur le rang de la Côte-Double, à savoir;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

Nom des soumissionnaires	Prix total de la soumission (taxes incluses)	Prix révisé de la soumission (taxes incluses)	Rang
Sintra inc.	337 000,00 \$	337 000,00 \$	1
Construction Techroc inc.	354 078,39 \$	354 078,39 \$	2
Construction Beauval	365 592,50 \$	365 592,50 \$	3
Pavage Maska inc.	380 887,87 \$	380 887,87 \$	4
MSA Béton mobile Saint-Alphonse inc.	398 000,00 \$	398 000,00 \$	5
Pavage Citadin inc.	430 078,93 \$	430 078,93 \$	6

Considérant que le plus bas soumissionnaire Sintra inc. est conforme;

Considérant que les bouts des ponceaux en biseau ne sont pas obligatoires sur les chemins municipaux selon l'information reçue du ministère des Transports du Québec;

Considérant qu'après examen des soumissions, le Conseil soustrait du contrat le point 3.3 « fourniture et pose de bout en biseau (T.P.O.) aux extrémités de ponceaux » afin de respecter son budget;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Sintra inc. en excluant le point 3.3 du bordereau de soumission, au prix de trois cent vingt-et-un mille huit cent douze dollars quatre-vingt-seize cents (321 812,96 \$) pour des travaux de pavage, de réfection de la route et drainage sur le rang de la Côte-Double, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres intitulé *Rang de la Côte-Double, Travaux de pavage, de réfection de la route et drainage*;

Il est également **résolu** que tous les documents d'appel d'offres pour ces travaux de pavage, de réfection de la route et drainage et la présente soumission constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Sintra inc. lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-160

Ordonner des travaux de pavage, de réfection de la route et drainage sur le rang de la Côte-Double (6.3.2)

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, une municipalité peut ordonner des travaux de construction par résolution lorsqu'elle pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés, à même une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes dont le versement est assuré ou à même ces deux sources de financement;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'approprie un montant de 321 812,96 \$ de son fonds général pour l'exécution de ces travaux de pavage;

Considérant que la Municipalité s'approprie, également, les subventions qu'elle pourra recevoir du gouvernement pour ces travaux;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun d'ordonner des travaux de pavage, de réfection de la route et drainage sur le rang de la Côte-Double;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'ordonner des travaux de pavage, de réfection de la route et drainage sur le rang de la Côte-Double au prix de trois cent vingt-et-un mille huit cent douze dollars quatre-vingt-seize cents (321 812,96 \$), le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres - *Rang de la Côte-Double, Travaux de pavage, de réfection de la route et drainage* préparé par monsieur Alain Charbonneau, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-161 Retenir les services de Pavage Eugène Guilmain & Fils inc pour des travaux de réparation d'asphalte sur divers chemins municipaux (6.3.3)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de retenir les services de Pavage Eugène Guilmain & Fils inc pour effectuer des travaux de réparation d'asphalte sur divers chemins municipaux et d'engager une dépense au montant de 20 000 \$ au poste budgétaire 02-320-01-521.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-162 Retenir les services de la compagnie Drain-Net pour le nettoyage du réseau d'égout de certaines rues du village (6.4.1)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de retenir les services de la compagnie Drain-Net pour effectuer des travaux de nettoyage du réseau d'égout de certaines rues du village et d'engager une dépense au montant de 2 200 \$ au poste budgétaire 02-415-01-521.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-163 Dépôt au MAMROT de la programmation de travaux prioritaires à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 (6.4.2)

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-164 Acceptation des états budgétaires 2015 révisés par la SHQ (6.5.1)

Considérant que l'OMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir nous a transmis, pour approbation, leurs états budgétaires révisés pour l'année 2015;

Considérant que ces révisions ont été acceptées par le conseil d'administration de l'OMH par les résolutions numéros 17-05-15 et 18-05-15 en date du 20 mai 2015;

En conséquence, il est proposé par Mme Thérèse L. D'Amours, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve les états budgétaires révisés pour l'exercice financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir et que la Municipalité s'engage à défrayer sa quote-part qui est de 10 % du déficit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-165 Approbation du rapport financier 2014 de l'OMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir (6.5.2)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'accepter le rapport financier 2014 soumis par l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir et dans lequel il est présenté un déficit de 61 092 \$ dont la Municipalité participe à 10 % de celui-ci soit pour un montant de 6 109 \$.

Il est également **résolu** de défrayer un montant de 775 \$ à l'Office municipal d'habitation puisque la Municipalité a déjà défrayé un montant de 5 334 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-07-166 Acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2015-01 à l'égard du lot 1 714 199 concernant la marge de recul latérale d'un bâtiment principal (6.6.1)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2015-01 a été déposée à la Municipalité concernant la marge de recul latérale du bâtiment principal situé au 62 chemin du Vide, sur le lot 1 714 199 cadastre du Québec;

Considérant que cette marge de recul latérale est non conforme à l'article 11.2.1 ainsi qu'à l'Annexe A du *Règlement d'urbanisme numéro 381-07* qui stipule une marge de recul latérale minimale de 2 mètres;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure numéro 2015-01 relativement à la propriété du 62 chemin du Vide;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir accorde la dérogation mineure numéro 2015-01 afin de rendre conforme la marge de recul latérale du bâtiment principal du 62 chemin du Vide, lot 1 714 199 cadastre du Québec, tel que mentionné dans le préambule.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Période de questions pour le public _____ (8)

3 personnes sont présentes lors de la période de questions prévue à cette fin.

15-07-167

Clôture de la séance _____ (13)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que la séance soit et est clôturée à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière